

Certificat de formateur en sauvetage secourisme du travail

RS720 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333t
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE · SIRET : 77567145600082

Partenaires habilités

223 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 223 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
3AH2S	328448287000 24	Former et organiser l'évaluation
A2S CONSEIL	511174146000 49	Former et organiser l'évaluation
ABSCISSE SECURITE FORMATION	520435017000 48	Former et organiser l'évaluation
ACOR INFORMATION	382402345000 47	Former et organiser l'évaluation
ACTIMMIS	445105323000 49	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	824228142000 17	Former et organiser l'évaluation
ALLIANCE FORMATION POUR L'INDUSTRIE	445357056000 16	Former et organiser l'évaluation
ALTER EGO PRP	520573908000 32	Former et organiser l'évaluation
APAVE	527573141000 43	Former et organiser l'évaluation
APAVE ALSACIENNE SAS	301570446000 15	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 223 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs720-certificat-de-formateur-en-sauvetage-secourisme-du-travail/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

0

Tous secteurs d'activité

La certification de formateur en sauvetage secourisme du travail permet la validation de compétences, connaissances

et savoir-faire permettant à tout formateur certifié de concevoir, animer des sessions de formation et évaluer des salariés ou futurs salariés en sauvetage secourisme du travail, dans le cadre de son organisme de formation, son entreprise ou son établissement.

Ainsi certifié, le formateur en sauvetage secourisme du travail peut :

- proposer à l'employeur, en relation avec le médecin du travail et les autres acteurs de la prévention, un projet de mise en place d'un dispositif de formation de SST ;
- rendre compte du fonctionnement du dispositif de formation des SST dans l'entreprise ou l'établissement ;
- former, certifier, maintenir et actualiser les compétences des SST de l'entreprise ou de l'établissement ;
- assurer les formations SST de l'entreprise ou de l'établissement, ou accompagner l'entreprise ou l'établissement dans l'organisation des formations de SST, en conformité avec les documents de référence ;
- développer, au travers des formations qu'il assure, les thèmes relatifs à la prévention des risques professionnels, rendant ainsi les personnels formés, dans le cadre de ce dispositif, plus conscients des conséquences des atteintes à la santé, liées au travail et plus motivés à faire progresser la prévention dans l'entreprise.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences du formateur

SST se déclinent en 2 grands domaines de compétences :

- Domaine de compétences 1 : accompagner l'entreprise ou l'établissement dans son projet de formation de SST, intégré à sa démarche de prévention des risques professionnels.
- Domaine de compétences 2 : concevoir, organiser, animer et évaluer une action de formation SST.

Le 1er domaine de compétences comporte 3 compétences répertoriées de 1 à 3 :

1. Appréhender la démarche prévention d'une entreprise en vue d'y intégrer un projet de formation SST
2. Accompagner l'entreprise dans son projet de formation SST en tenant compte de ses spécificités
3. Assurer la promotion du dispositif SST

Le 2e domaine de compétences comporte 4 compétences répertoriées de 4 à 7 :

1. Concevoir et organiser une action de formation SST
2. Animer une séquence de formation SST en prenant en compte les caractéristiques d'un public adulte en formation
3. Utiliser différentes méthodes d'évaluation
4. Assurer le suivi administratif de la formation sur l'outil de gestion mis en place par le réseau prévention

Le document de référence SST de l'INRS, présentant le référentiel d'activité, de compétences et de certification du formateur SST est disponible, dans la rubrique « documents de références dispositifs démultipliés », en format pdf sur le site web de l'INRS à l'adresse suivante :

Pour obtenir le certificat de formateur SST, le stagiaire devra avoir validé lors des épreuves certificatives, l'ensemble des 6

compétences inscrites au référentiel de certification (6 des 7 compétences du référentiel de compétences sont évaluées en épreuves certificatives).

2 épreuves certificatives définies dans le référentiel de certification permettent d'évaluer ces 6 compétences (compétences 1 à 6 évaluées).

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

{""Circulaire CNAMTS - CIR 150/2003 2 décembre 2003""}

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour prétendre à suivre une formation de formateurs SST, le stagiaire devra :

- être titulaire du certificat SST en cours de validité ;
- avoir validé ses connaissances en matière de prévention des risques professionnels à travers une formation « compétences de base en prévention » du réseau des CARSAT/CRAM/CGSS ou validé l'auto-formation en ligne proposée par l'INRS.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RS5885

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/720/>